

## Plainte d'une ONG contre le Burundi auprès du Comité de l'ONU contre la torture

@rib News, 19/03/2020 - Source AFP L'ONG Service international pour les droits de l'Homme (ISHR) a indiqué jeudi avoir déposé une plainte contre le Burundi auprès du Comité de l'ONU contre la torture au nom de quatre avocats burundais.

Dans un communiqué, l'ONG explique qu'elle réclame "justice et réparations" pour ces quatre avocats burundais qui avaient été radiés et suspendus du barreau et menacés par les autorités après avoir communiqué en 2016 au Comité contre la torture des informations sur l'état des droits humains dans le pays. "De telles représailles constituent une violation de la Convention contre la torture", déclare Madeleine Sinclair, avocate auprès du ISHR, citée dans le communiqué. L'article 13 de ce texte garantit aux victimes de torture une protection contre les représailles lorsqu'elles soumettent des preuves au Comité contre la torture, selon l'ONG. Les avocats Dieudonné Bashirahishize, Armel Niyongere, Vital Nshimirimana et Lambert Nigarura ont œuvré à répertorier les cas de torture, de disparitions forcées et de détentions arbitraires dans le pays, y compris pendant les manifestations de 2015 contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, selon l'ISHR. L'annonce de la candidature de M. Nkurunziza à un troisième mandat avait plongé le Burundi dans un cycle de violences et de violations massives des droits humains qui ont fait 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), laquelle a ouvert une enquête. En juillet 2016, les quatre avocats avaient participé à l'examen du Burundi organisé par le Comité contre la torture. Les trois premiers avaient ensuite été radiés du barreau tandis qu'une suspension d'un an assortie d'une interdiction de cinq ans de siéger au Comité exécutif du Barreau avait été prononcée contre Me Nigarura, selon l'ISHR. De plus, les victimes et leurs familles ont fait l'objet de menaces, se sont vu confisquer leurs biens et propriétés et ont été forcés à l'exil, a-t-elle expliqué. La plainte appelle le Burundi à, entre autres, lever les sanctions contre les quatre avocats, leur présenter des excuses publiques et leur apporter réparation, ainsi que de s'abstenir de toutes représailles ou intimidations contre les individus qui coopèrent avec les organes et mécanismes internationaux des droits humains.